



Approbation de l'adaptation 4^{bis} du plan directeur du canton de Vaud

Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a, le 20 décembre 2019 pris la décision suivante:

1. Sur la base du rapport d'examen de l'ARE du 13 décembre 2019, l'adaptation 4^{bis} du plan directeur vaudois relative aux éléments des mesures A21 et A22 et aux projets d'agglomération (fiches R11 Agglomération Lausanne-Morges, R13 Agglomération du Chablais, R15 Grand Genève – partie vaudoise) est approuvée, sous réserve du chiffre 2 ci-après.
2. Le canton de Vaud est invité lors de la prochaine adaptation du plan directeur relative au thème transport à actualiser les fiches A21, A22, R11, R13 et R15 en fonction de l'état d'avancement des projets d'infrastructure et de l'évolution du contexte réglementaire et légal (étapes PRODES – Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire).

Les documents approuvés et le rapport de synthèse de l'Office fédéral du développement territorial peuvent être consultés auprès des services suivants:

- Service du développement territorial (SDT) du canton de Vaud, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11
- Office fédéral du développement territorial, Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen, tél. 058 462 50 92

11 février 2020

Office fédéral du développement territorial